

Personnes autorisées à récupérer l'élève

Parents,

Un enfant ne peut être confié qu'à des personnes ayant reçu l'autorisation des parents ou d'un responsable légal.

Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer le nom et prénom des personnes à qui vous souhaitez donner cette autorisation ; de nous préciser leur lien de avec l'enfant et leurs coordonnées téléphoniques.

Sachez que seul ce formulaire d'autorisation, modifiable à votre convenance, au cours de l'année scolaire, sera pris en compte lorsque cela s'avéra nécessaire (fin de cours, maladie, modification emploi du temps, sortie exceptionnelle...)

Dans tous les cas, l'enfant ne pourra être confié à l'une de ces personnes que si cette dernière se présente à la vie scolaire du collège, avec une pièce d'identité. Aucun mot dans le carnet de l'élève ne sera pris en compte.

Je soussigné(e),

☐ Père ☐ Mère ☐ Responsable légal

De l'enfant inscrit en classe de

Autorisons les personnes indiquées ci-dessous à venir chercher mon enfant.

Nom – Prénom	Lien avec l'enfant	N° de téléphone (fixe et portable)

*Cette liste est exhaustive mais modifiable

Fait le : À

Signature :